



Agression verbale dans un lieu public

Par **Nadjahe**, le **08/12/2009** à **23:38**

Bonjour, j'ndans un bar tabac à la suite de paroles blessantes de la patronne du style "on ne veut pas de toi ici, tu fais chier tout le monde" j'ai cassé un verre sur le bar! depuis je peux acheter des cigarettes mais je suis interdites de débit de boisson même un café. on t il le droit de cela? sachant qu'ils ne m'apprécient pas (les patrons) ils m'agressent régulièrement verbalement et mon moral est au plus bas car je me sens humiliée, en colère et blessée... y'a t il une loi pour éviter le délit de faciès et puis je faire une démarche pour préjudice moral? sachez que j'habite dans un bourg de 400 personnes et que ce bar tabac est le seul et unique commerce je me sens mise à l'écart peut être parce que je suis homosexuelle et algérienne mais ça ils ne me l'ont jamais dit explicitement! dans l'attente d'une réponse rapide, veuillez accepter mes sincères salutations merci de m'aider et de m'éclairer un peu. Melle Foudil